

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance extraordinaire du 14 mai 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA25 22022 à OCA25 22024** – Résolution CA25 220148 (dossier 1259838007)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance extraordinaire du 14 mai 2025 :

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);*

*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 15 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude